



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

6 modules de formation (24 h)

Intelligence juridique et sécurité économique

Le droit au service de la protection
des acteurs économiques

2021

Partenariat de l'IHEMI avec l'École de Formation professionnelle
des Barreaux du ressort de la cour d'appel de Paris

CONTEXTE

Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un monde complexe et incertain. Pour faire face à la multiplication des menaces et des actes de cybermalveillance, elles doivent désormais mettre en place une véritable culture de sécurité/sûreté, d'identification et de gestion des risques et de protection du patrimoine informationnel.

L'analyse de l'environnement global de l'activité des entreprises démontre ainsi que l'intelligence et la sécurité économiques constituent un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs économiques.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Savoir conseiller et accompagner les acteurs économiques et les sensibiliser aux enjeux juridiques de la sécurité et de l'intelligence économiques.
- Ce cycle de formation s'intéresse tout particulièrement à la protection des actifs immatériels.

PUBLIC DE RÉFÉRENCE

- Avocats, juristes d'entreprise, magistrats.
- Spécialité : droit commercial, des affaires et de la concurrence / droit international et de l'Union européenne.

PRÉREQUIS

- Aucun prérequis.
- Formation de niveau 2 : approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire - Case n° 39
1 place Joffre - 75700 Paris 07 SP

Contact : département Intelligence et Sécurité économiques

Tél : +33 (0)1 76 64 89 93

Site internet : www.ihemi.fr

Courriel : securite-economique@ihemi.fr

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DU CYCLE

- Des ateliers pratiques basés sur une approche concrète et des retours d'expérience.
- L'IHEMI et l'EFB font appel à un réseau d'intervenants composé d'experts et praticiens reconnus dans les enseignements dispensés.
- Des supports pédagogiques (cours dispensés, sélection de documents, références complémentaires) sont adressés par l'EFB aux participants.

DÉROULEMENT DU CYCLE

- Cette deuxième session du cycle spécialisé intelligence juridique et sécurité économique comporte un volume de 24 heures réparti sur 6 modules de 4 heures chacun.
- Les modules auront lieu en visioconférence par le truchement du logiciel BlueJeans permettant toutes les interactions possibles (caméra, tchat, prise de parole).



1

9 mars
2021

Arsenal juridique
et judiciaire
américain

2

18 mars
2021

La protection juridique
du patrimoine
immatériel
de l'entreprise

3

25 mars
2021

La gestion du
risque lié à l'image
et à la réputation

4

1^{er} avril
2021

La cybersécurité

5

9 avril
2021

Protection des
données personnelles
ou stratégiques :
faut-il choisir ?

6

15 avril
2021

La preuve
numérique

THÈMES DU PROGRAMME

- L'extraterritorialité du droit américain dans ses dimensions juridiques et pratiques.
- La valorisation et la préservation des actifs matériels de l'entreprise.
- La protection des données personnelles et stratégiques (approches juridiques et méthodologiques).
- L'identification, la qualification et le traitement juridique des atteintes liées à l'image et à la réputation.
- Le droit de la cybersécurité.
- Le concept de preuve numérique et la lutte contre la cybercriminalité.
- L'appréhension et le traitement d'une scène informatique.

ÉVALUATION ET ATTESTATION DE FORMATION

Les participants sont soumis à une épreuve de QCM à la fin de chaque module, laquelle permet la délivrance d'une attestation de suivi de l'ensemble de la formation.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription au cycle Intelligence et sécurité économique sont fixés à :

- 216 euros TTC par module.
- 960 euros TTC pour le cycle complet (soit les 6 modules).
- Les frais d'inscription à cette formation peuvent être prise en charge par le fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF PL).
- La formation est validée au titre de la formation continue des avocats.

Lien pour s'inscrire :

<https://site.evenium.net/intelligencejuridiqueetseuriteeconomique2/>

Lien vers le FIF PL :

<https://www.fifpl.fr/>



MODULE 1 : L'ARSENAL JURIDIQUE ET JUDICIAIRE AMÉRICAIN

Mardi 9 mars 2021 de 14 h à 18 h

Intervenants

Frédéric Pierucci : CEO Cabinet de conseil IKARIAN et ancien dirigeant d'ALSTOM.

Thomas Baudesson : Avocat, Associé Partner chez Clifford Chance Europe LLP.

Contenu pédagogique

1^{re} partie par Frédéric Pierucci, illustration avec le cas Alstom.

- Retour d'expérience.

2nde partie par Thomas Baudesson

- Acquérir des réflexes pour mieux protéger les intérêts des entreprises face à l'extraterritorialité du droit américain.
- Comprendre la pratique des autorités américaines et la nouvelle gouvernance de la conformité.
- Comprendre la procédure de e-discovery et les enjeux stratégiques et juridiques pour les entreprises européennes.

Objectifs

Acquérir des réflexes pour mieux protéger les intérêts des entreprises face à l'extraterritorialité du droit en général, mais surtout américain.



MODULE 2: LA PROTECTION JURIDIQUE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL DE L'ENTREPRISE

Jeudi 18 mars 2021 de 9 h à 13 h

Intervenants

Merav Griguer: Avocate, Partner chez Twobirds.

Emilie Gallois: Responsable du pôle électronique-commande, département des brevets, INPI.

Contenu pédagogique

- Qu'est-ce que le patrimoine immatériel d'une entreprise, de quoi est-il composé ?
- Quels outils juridiques à disposition pour préserver et valoriser ces actifs immatériels ?
- Stratégies de valorisation (via des titres de PI ou non).
- Quelques exemples.

Objectifs

- Cartographier les créations immatérielles d'une entreprise et en déduire le mode de protection éventuel / les outils adaptés.
- Identifier les opérateurs de la propriété intellectuelle (sociétés de gestion des droits de PI ou offices).
- Connaître les grandes lignes des procédures d'examen.



MODULE 3: LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'IMAGE ET À LA RÉPUTATION

Jeudi 25 mars 2021 de 9 h à 13 h

Intervenants

Ilana Soskin : Avocate, Associée fondatrice Cabinet Soskin.

David Mayel : Magistrat. Juge à la 17^e chambre du TGI de Paris.

Contenu pédagogique

- Les différents types d'atteintes (diffamation, injure, droit à l'image, usurpation d'identité, atteinte à la présomption d'innocence...).
- Obtenir la suppression urgente de contenus attentatoires (sites internet, réseaux sociaux, plateforme de partage...).
- Le déréférencement.
- Le recours au juge et les demandes en réparation.

Objectifs

- Savoir identifier et qualifier les atteintes à l'image et la réputation.
- Savoir répondre juridiquement aux différentes formes d'atteintes.



MODULE 4: LA CYBERSÉCURITÉ

Jeudi 1^{er} avril 2021 de 9 h à 13 h

Intervenants

Michel Sejean : Professeur agrégé de droit. Université de Bretagne Sud.

Jacques Martinon : Magistrat. Chef de la mission contre la corruption et la cybercriminalité à la DACG.

Contenu pédagogique

- État des lieux et évolution du droit de la cybersécurité.
- Évolution de la cybercriminalité.
- Défis de la preuve numérique.
- Adaptation des enquêteurs et des magistrats à la menace cyber.
- Darknets et cryptoactifs.

Objectifs

- Comprendre les phénomènes majeurs de cybercriminalité et connaître le paysage français de cybersécurité au sens large.



MODULE 5: PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES OU STRATÉGIQUES: FAUT-IL CHOISIR ?

Vendredi 9 avril 2021 de 9 h à 13 h

Intervenants

Xavier Domecq: Directeur général de ID-LOGISM.

Jean-Philippe Dupuich: Expert en protection du patrimoine culturel, immatériel, matériel et humain.

Contenu pédagogique

- Enjeux de la protection du patrimoine informationnel.
- Valorisation et appréhension du risque associée à une donnée stratégique.
- Place et rôle des systèmes d'information.
- Approche méthodologique d'alignement aux normes et règlements.
- Connaissance et exploitation d'un outillage efficace.

Objectifs

- Connaître et maîtriser la protection du système d'information, la conformité et les mesures de sécurité (organisationnelle, méthodologique et technique).
- Identifier et accompagner les nombreux acteurs impliqués.
- Prendre conscience de l'impact de la loi sur l'organisation l'entreprise et de son système d'information.
- Découvrir les solutions pouvant faciliter l'accompagnement de l'entreprise.



MODULE 6: LA PREUVE NUMÉRIQUE

Jeudi 15 avril 2021 de 9 h à 13 h

Intervenants

Cyril Debard: Lieutenant-colonel de gendarmerie, chef du département informatique électronique de l'IRCGN.

Thomas Muller: Huissier de Justice Associé, Cabinet Bouvet-Llopis-Muller.

Contenu pédagogique

- Après avoir défini le concept de preuve numérique, sera présenté le dispositif gendarmerie de lutte contre la cybercriminalité et enfin le traitement de la preuve numérique.
- Typologie et familles de supports de stockages.
- Le numérique en perquisitions : détection, quoi saisir, comment le saisir.

Objectifs

- Identifier les pièges et la complexité de la perquisition, ainsi que le processus d'examen de la preuve numérique.
- Comprendre les défis à relever.
- Disposer des réflexes juridiques pour figer une scène informatique.